

MÉMOIRE DU PPLIF DANS LE CADRE DES CONSULTATIONS NATIONALES SUR LES PROCHAINES ORIENTATIONS

Vers une vision renouvelée, intégrée et cohérente en matière de santé mentale, itinérance et dépendance

Qui sommes-nous?

Le Partenariat pour la prévention et la lutte contre l'itinérance des femmes à Montréal (PPLIF) regroupe neuf organismes communautaires spécialisés qui accompagnent quotidiennement des femmes en situation d'itinérance ou à risque de l'être. Ensemble, nos membres offrent un continuum de services allant de l'hébergement d'urgence au logement permanent avec soutien, en passant par la prévention, l'intervention psychosociale et l'accompagnement vers l'autonomie. Depuis sa création, le PPLIF porte la voix des femmes dont les réalités demeurent trop souvent invisibles dans les politiques publiques.

Les constats présentés dans ce mémoire s'appuient sur l'expertise terrain de nos organismes ainsi que sur les connaissances développées au cours des dernières années. Ils s'inscrivent dans la continuité des orientations gouvernementales en matière d'itinérance, de santé mentale et de dépendance, tout en mettant en lumière l'écart persistant entre les objectifs poursuivis et les besoins et réalités vécus par les femmes.

Le PPLIF souhaite affirmer une position claire : les réponses actuellement offertes demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins des femmes en situation d'itinérance. Les futures orientations gouvernementales doivent reconnaître les spécificités de leurs trajectoires et se traduire par des mesures concrètes, adaptées et suffisamment financées.

Nos constats

1. L'itinérance des femmes demeure largement invisible

L'itinérance des femmes est encore insuffisamment reconnue et documentée. Les méthodes de dénombrement actuellement utilisées permettent principalement de mesurer l'itinérance visible, alors que de nombreuses femmes déploient des stratégies de survie pour éviter la rue : hébergement temporaire chez des proches, maintien dans une relation violente, logement insalubre ou recours à des échanges de services pour se loger. Ces réalités échappent largement aux statistiques officielles, alors que nos organisations

disposent des données requises pour une analyse globale qui tienne réellement compte des besoins spécifiques des femmes.

Cette invisibilisation contribue à sous-estimer les besoins réels des femmes et à limiter le développement de réponses adaptées. Pourtant, les organismes membres du PPLIF constatent quotidiennement l'ampleur de la demande, comme en témoignent les 41 000 demandes d'hébergement refusées annuellement faute de places disponibles.

Une meilleure compréhension de l'itinérance des femmes exige que les politiques publiques s'appuient sur une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle afin de rendre visibles les réalités et les besoins spécifiques des femmes et des personnes de la diversité de genre.

2. Les violences sont au cœur des trajectoires d'itinérance des femmes

L'expérience de l'itinérance des femmes est profondément marquée par les violences vécues tout au long de leur parcours de vie. Violences conjugales, sexuelles, institutionnelles et systémiques constituent non seulement des facteurs de vulnérabilité, mais également des causes directes de l'itinérance.

Les conséquences de ces violences sont nombreuses : détresse psychologique, traumatismes, problèmes de santé mentale, consommation de substances, hospitalisations et parfois judiciarisation. Elles affectent également la capacité des femmes à accéder à un logement, à des revenus adéquats et à des services adaptés.

Prévenir l'itinérance des femmes implique donc de reconnaître le rôle central des violences dans leurs trajectoires et d'adopter des approches sensibles aux traumatismes dans l'ensemble des politiques et services qui leur sont destinés.

3. La pauvreté et la crise du logement aggravent les risques d'itinérance

Les organismes membres du PPLIF observent que la crise du logement touche les femmes de manière distincte, notamment en raison des inégalités économiques persistantes qu'elles subissent. Les revenus insuffisants, la précarité d'emploi, les responsabilités familiales et les discriminations vécues par certains groupes de femmes augmentent leur vulnérabilité face à la perte de logement. Par exemple, les femmes immigrantes à statut précaire, les femmes parrainées, les mères monoparentales ainsi que les femmes qui dépendent de l'aide sociale sont particulièrement vulnérables à cette réalité.

Pour plusieurs, un événement de vie comme une séparation, une perte d'emploi ou un problème de santé suffit à faire basculer une situation déjà fragile vers l'itinérance. L'accès à un continuum de logements abordables, sociaux, communautaires et avec soutien demeure un levier essentiel pour prévenir et réduire l'itinérance des femmes.

4. Les femmes se heurtent à des services insuffisamment adaptés à leurs réalités

Les femmes en situation d'itinérance présentent des besoins de plus en plus complexes, à l'intersection de la santé mentale, des dépendances, des traumatismes, de la pauvreté, de la parentalité et de diverses formes d'exclusion sociale.

Or, le système de santé et de services sociaux demeure fragmenté. Les obstacles administratifs, les critères d'admissibilité restrictifs, les délais d'attente et les ruptures de services compromettent l'accès à des soins continus et adaptés. Cette situation est particulièrement préoccupante lors des périodes d'instabilité résidentielle, où plusieurs femmes se retrouvent sans accompagnement adéquat malgré leur grande vulnérabilité. À ces barrières d'accès s'ajoutent la stigmatisation et la discrimination dans le réseau de la santé. Les équipes de travail et les expertes du vécu soulignent que les femmes en situation d'itinérance sont souvent perçues comme peu crédibles par les professionnel·les, en particulier lorsqu'elles présentent des enjeux de santé mentale ou de dépendance.

Les membres du PPLIF sont particulièrement préoccupés par les besoins des mères, des femmes enceintes et des femmes ayant des responsabilités parentales, pour qui les ressources adaptées demeurent insuffisantes.

Les réponses offertes doivent être davantage intégrées, accessibles et adaptées aux réalités spécifiques des femmes, notamment par le développement de ressources spécialisées et de milieux sécuritaires répondant à leurs besoins. Les femmes en situation d'itinérance ne constituent pas un groupe homogène. Les réponses mises en place doivent tenir compte de la diversité de leurs parcours, de leurs besoins et de leurs réalités.

5. Les organismes communautaires constituent une réponse essentielle, mais fragilisée

Au fil des dernières années, les organismes membres du PPLIF observent une augmentation marquée de la complexité des situations vécues par les femmes qu'ils accompagnent. Les organismes constatent notamment une augmentation des besoins liés au vieillissement, à la perte d'autonomie, aux limitations fonctionnelles ou aux situations de handicap. Ils accompagnent également un nombre croissant de femmes immigrantes ou à statut précaire, de femmes issues de la diversité sexuelle et de genre ainsi que de femmes autochtones, dont les parcours sont souvent marqués par des formes particulières d'exclusion et de discrimination.

Par ailleurs, une proportion significative des femmes desservies sont mères. Certaines ont des enfants à charge, tandis que d'autres vivent une séparation d'avec leurs enfants dans

des contextes souvent liés à leur instabilité résidentielle. La présence de femmes enceintes dans les ressources constitue également un indicateur préoccupant de l'intensification des vulnérabilités observées sur le terrain.

Cette diversification et cette complexification des besoins exigent des réponses adaptées, globales et soutenues dans le temps. Elles ont également amené les organismes membres du PPLIF à faire évoluer leurs pratiques et leurs services afin de mieux répondre aux réalités des femmes qu'ils accompagnent.

Les organismes communautaires jouent un rôle incontournable dans la prévention et la lutte contre l'itinérance des femmes. Ils assurent une présence de proximité, développent des pratiques adaptées et comblent de nombreuses lacunes dans l'offre de services publics.

Toutefois, ils doivent composer avec une complexification constante des besoins, une pression accrue sur leurs services et un financement souvent insuffisant, précaire et imprévisible. Cette situation compromet leur capacité à maintenir leurs équipes, à planifier leurs interventions et à répondre adéquatement aux besoins croissants des femmes.

Le renforcement du filet social passe inévitablement par la reconnaissance et le financement adéquat de l'expertise communautaire des ressources pour femmes.

Recommandations du PPLIF

1. Faire de l'ADS+ un principe structurant des futurs plans d'action

Le PPLIF recommande que l'ensemble des mesures en itinérance, en santé mentale et en dépendance soient élaborées, mises en œuvre et évaluées à l'aide d'une analyse différenciée selon les sexes dans une perspective intersectionnelle (ADS+). Les futurs plans d'action devraient également inclure des objectifs, indicateurs et cibles spécifiques permettant de mesurer les retombées auprès des femmes et des personnes de la diversité de genre.

2. Reconnaître les violences comme un déterminant central de l'itinérance des femmes

Le PPLIF recommande que les violences fondées sur le genre, les violences conjugales, sexuelles, institutionnelles et systémiques soient reconnues comme des facteurs structurants des trajectoires d'itinérance des femmes. Cette reconnaissance doit se traduire par des approches sensibles aux traumatismes dans l'ensemble des politiques, programmes et services concernés.

3. Agir sur les déterminants structurels de l'itinérance

Le PPLIF recommande d'investir de façon significative dans les mesures qui préviennent l'itinérance à la source, notamment :

- l'amélioration du revenu des femmes en situation de précarité;
- le développement de logements abordables, sécuritaires et avec soutien;
- le renforcement des mesures de maintien en logement et de soutien communautaire.

4. Développer une offre de services accessible, intégrée et adaptée aux réalités des femmes

Le PPLIF recommande de renforcer l'accès aux services de santé physique, de santé mentale et de dépendance en :

- développant davantage de ressources adaptées aux besoins spécifiques des femmes, notamment des ressources non mixtes;
- réduisant les obstacles administratifs et les délais d'accès;
- mettant en place des mécanismes formels de coordination entre les secteurs de l'itinérance, de la santé mentale, des dépendances et du réseau de la santé;
- développant un accès prioritaire à des services de psychothérapie, d'ergothérapie, de médecine familiale et de suivi psychosocial adaptés aux réalités des femmes en situation d'itinérance;
- assurant un accompagnement continu lors des épisodes d'instabilité résidentielle afin de prévenir les ruptures de services.

5. Reconnaître et soutenir pleinement l'expertise des organismes communautaires

Le PPLIF recommande que les organismes communautaires et les ressources d'hébergement et de logement spécialisés auprès des femmes en situation d'itinérance soient reconnus comme des partenaires essentiels dans la prévention et la lutte contre l'itinérance. Leur expertise devrait être intégrée aux mécanismes de planification, de concertation et d'élaboration des politiques publiques.

Le gouvernement devrait également collaborer avec nos organismes afin de mieux documenter les réalités de l'itinérance des femmes, notamment ses formes invisibles.

6. Assurer un financement stable, récurrent et prévisible du continuum de services

Le PPLIF recommande un rehaussement substantiel du financement à la mission des organismes communautaires afin de soutenir l'ensemble du continuum de services, de la prévention à l'hébergement, au logement avec soutien et aux services post-hébergement.

Ce financement doit permettre aux organismes de maintenir des équipes qualifiées, d'offrir des services sécuritaires et adaptés à la complexité croissante des besoins, et de répondre de manière durable aux réalités des femmes en situation ou à risque d'itinérance.

Conclusion

Le PPLIF souligne que plusieurs des besoins présentés dans ce mémoire ont déjà été reconnus dans le Plan d'action interministériel en itinérance 2021-2026, notamment à travers l'action 6.2 visant la consolidation des services destinés aux femmes en situation d'itinérance. Les prochaines orientations gouvernementales doivent permettre de concrétiser pleinement ces engagements par des investissements et des mesures structurantes à la hauteur des besoins observés sur le terrain.

Les membres du PPLIF

- Auberge Madeleine
- Chaînon
- Chez Doris
- La Rue des femmes
- Logifem
- Maison Marguerite
- Maisons de l'Ancre
- Passages
- Réseau habitation femmes

Pour rejoindre le PPLIF

info@pplif.org

BIBLIOGRAPHIE

[Etat-de-la-situation_2024.pdf](#)

[L'expérience urbaine des femmes en situation d'itinérance à Montréal : des pratiques socio-territoriales contraintes](#)

[Plus de 41 000 demandes d'hébergement refusées | La Presse](#)